

Mai  
2023

n°11



# Le Mag

Bulletin d'informations  
trimestriel



## D'ARPAILLARGUES ET AUREILHAC

### EDITO DU MAIRE



Comme chaque année, le premier trimestre est rythmé par le cycle budgétaire, et comme promis lors de notre élection, une nouvelle fois le budget primitif de l'année 2023 n'a pas été augmenté au niveau des taxes. Les résultats de l'exercice budgétaire 2022 sont satisfaisants avec des excédents dégagés sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Au sommaire de ce **MAG 11**, vous retrouverez des articles à propos de la vie communale, associative et économique et dans une rubrique intitulé « Entretien avec le Maire », je m'explique sur plusieurs pro-

jets en cours ou à venir pour notre commune. A l'heure où je vous écris ces quelques lignes, notre département connaît un niveau de sécheresse exceptionnel. Durant cette période estivale qui s'annonce difficile sur le plan des incendies ainsi qu'en terme de ressource et de partage de l'eau, je ne peux que vous encourager à être vigilant sur le respect des consignes liées aux incendies et sur une utilisation modérée et respectueuse de notre ressource en eau.

L'arrivée du printemps et des beaux jours se conjugue souvent avec des moments de convivialité lors de nos fêtes et

rassemblements traditionnels.

Je vous invite à prendre connaissance de notre programme des festivités pour les semaines à venir et j'aurai pour ma part grand plaisir à participer avec vous à ces différents évènements.

Avec tout mon engagement,

Votre Maire  
**Gérard Dautreppe**  
Maire de la commune  
d'Arpaillargues et Aureilhac  
Vice-président de la  
communauté de communes  
Pays d'Uzès

### Le Mag

Directeur de la publication :  
Gérard DAUTREPPE, Maire  
Comité de rédaction :  
Henri LIMOUSIN  
Réalisation et Maquette :  
Loïc REYNARD /  
Commission Communication  
Photos : Elus, Manu Raga  
Impression : Mairie d'Arpaillargues

Mai 2023 - n°11  
Exempté de n°ISSN



# ENTRETIEN AVEC LE MAIRE Gérard Dautreppe

L'actualité pour les maires qui fait actuellement la une des journaux, concerne la démission récente du maire de Saint-Brévin, victime d'un incendie volontaire sur sa maison. Les démissions d'élus locaux atteignent un niveau sans précédent et sur l'ensemble du territoire français, à mi-mandat, 1 293 maires ont démissionné, près de 4000 adjoints également et la barre des 10000 conseillers démissionnaires a été largement franchie. Cette tendance est de plus en plus rapide, par rapport au précédent mandat, durant lequel les départements avaient pourtant déjà doublé.

Les raisons sont multiples : un mandat chronophage de plus en plus difficile à concilier avec une vie personnelle et professionnelle, un champ très large de responsabilités susceptibles d'exposer les élus sur le plan juridique voire judiciaire dans un contexte d'inflation du contentieux, une multiplication des agressions verbales et physiques, un découragement face à l'accroissement de la bureaucratie et des normes imposées par l'État qui compliquent, surenchérissement et retardent les projets.

À cela s'ajoute un recul de notre capacité d'agir : l'État ne cesse de « nationaliser » la fiscalité locale en la remplaçant par des concours financiers évoluant selon son bon vouloir, tandis que les élus constatent une baisse de ses dotations en volume, a fortiori en période de forte inflation.

L'occasion de faire le point avec **Gérard Dautreppe**, sur son envie toujours intacte de poursuivre sa mission et d'effectuer un suivi des principaux dossiers en cours sur la commune.

## Point sur le lotissement Font Clarette

*Chantier important de cette première partie de mandat, le lotissement vient de faire l'objet de la réunion dite de réception des travaux le 5 mai dernier. Plusieurs réserves ont été mentionnées par la mairie, principalement sur des détériorations de bordures, des reprises de zones d'enrobé, des rampes d'accès manquantes ou à refaire, des remplissages de terre à refaire, sur l'impossibilité de juger de l'éclairage non encore raccordé dans l'attente de l'installation du transformateur prévu fin juin et sur l'absence de plantations, reportées désormais à l'automne. Ces restrictions entraîneront un prochain rendez-vous, première quinzaine de juin, avec les entreprises concernées.*

A titre d'information, 3 lots sont revenus sur le marché et restent à commercialiser par la société NEXITY, suite principalement à la non obtention de prêt par les acheteurs potentiels. La construction d'une micro crèche pouvant accueillir 12 enfants vient de commencer au niveau du parking situé derrière l'école.

## Aménagement du parc municipal

avec la construction d'un petit bâtiment  
d'une surface au sol de 90 m<sup>2</sup>

Afin d'affirmer la vocation d'espace de manifestations culturelles et associatives, de loisirs et de détente, ce bâtiment accueillera des sanitaires, une buvette, un espace de rangement du matériel utilisé lors des manifestations organisées dans le parc

*Depuis le lancement de l'opération 4 architectes ont été consultés et 3 versions ont été proposées pour le gros œuvre : Corten, pierre de Vers et pierres de pays. L'avant-projet en bois proposé au départ par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) n'a pas été retenu, par crainte d'un vieillissement rapide et inesthétique.*

*Lors de la dernière réunion des commissions extramunicipales, environnement et travaux, après avoir détaillé le*

*projet, le cabinet d'architecte présent, a rappelé le cahier des charges initial qui prévoit un espace buvette/ réserve et un espace sanitaire.*

*Plusieurs échanges ont permis de définir l'option toit végétalisé toujours à l'étude mais non encore chiffrée. Ce toit végétalisé ne sera toutefois pas visible de l'extérieur et double le prix de la dalle de toit.*

*Une citerne de récupération des eaux de pluie de 5m<sup>3</sup> est prévue sous le bâtiment, avec recherche d'utilisation maximum (arrosage des plantes et/ou utilisation dans les sanitaires), ce qui est techniquement possible mais génère de sérieuses contraintes dans l'utilisation du bâtiment (séparation des circuits sanitaire/potable). Si ce système de gestion automatique des 2 réseaux est possible reste à en déterminer le coût. La recherche d'un toit plat est dictée par les contraintes du PLU qui limitent la hauteur maximum du bâtiment à 4m et interdisent en pratique un toit à 2 ou 4 pentes. Le choix des matériaux envisagés pierre de Vers/ pierre de pays /bois avec leurs avantages respectifs, vieillissement, isolation, esthétique, a engendré plusieurs débats. Le choix sera finalement financier, avec l'évolution du prix des matières premières, lorsque toutes les inconnues seront levées.*

*La maquette définitive devrait être présentée prochainement à l'ensemble de la population.*



## Projet d'un parc photovoltaïque

La production d'électricité solaire par panneaux photovoltaïques est une solution écologique et qui reste bien entendu une opération rentable pour la commune et ses habitants. Les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer dans la promotion de la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Des études énergétiques ont été réalisées sur deux bâtiments de la commune (Mairie et salle polyvalente) afin de procéder à leur rénovation énergétique et de les équiper de panneaux photovoltaïques afin de franchir le pas vers une autoconsommation électrique de nos bâtiments publics.

Afin d'aller plus loin dans nos objectifs du développement d'énergies renouvelables, il a été décidé de lancer un projet de création d'un parc photovoltaïque qui de par sa nature s'inscrit dans les objectifs du développement d'énergies renouvelables et donc de fait dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le réchauffement climatique.

En préambule, la création d'une commission spécifique à ce projet sera prochainement mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Elle sera ouverte à tous ceux qui sont intéressés, dans la limite du nombre autorisé par le règlement, et permettra à chacun de présenter ses propositions.

Aucun emplacement n'a à ce jour été décidé officiellement mais depuis plus d'un an nous avons régulièrement été sollicité par des développeurs, qui après des études effectuées à partir du cadastre nous proposaient tous d'installer ce projet à partir de l'ancienne décharge située près de la serre d'Aureilhac. Après incitation également reçue des services ad hoc de la préfecture sur la réalisation d'une telle installation, nous avons décidé de lancer ce projet.

A ce jour plusieurs dossiers nous ont été proposés par des développeurs et nous en avons retenu deux, qui ont été présentés aux membres du conseil Municipal et à ceux des commissions extramunicipales concernées. Le calendrier et son déroulement sont désormais bien con-

nus des élus avec avant tout une étude environnementale sur le secteur, étude au minimum d'un an (pour juger sur les 4 saisons). Ces études porteront sur 2 secteurs, celui de la serre d'Aureilhac et celui de l'Usclade où la commune y possède des terrains communaux, même si pour notre part nous privilégions le premier, c'est-à-dire la serre d'Aureilhac, le second étant une possibilité de mettre en place un autre projet, de valorisation des déchets inertes et de traitement des déchets verts qui sera à la charge des communes en 2024.

A ce stade de pré étude un maximum de 24ha est possible (soit 6.3% sur les 380 ha du site serre d'Aureilhac) au vu des parcelles municipales proposées, situées à proximité de l'ancienne décharge. L'hypothèse d'un maximum de 17 hectares a été retenue pour la viabilité d'un tel projet.

Toutes les études d'impact seront présentées et détaillées tout au long de l'instruction du dossier, il est spécifié que le défrichement sous-entend des mesures de compensation et rappelé que le permis de construire du parc est délivré par l'Etat et non par la commune. Les Obligations légales de débroussaillage obligent par ailleurs à débroussailler les 50m longeant la clôture. Enfin la possibilité théorique d'un prix préférentiel de l'énergie pour la commune est également un argument qui peut être pris en compte.

Les arguments ne manquent pas pour ce projet sur la zone de la serre d'Aureilhac, placé dans un secteur plutôt discret et peut visible, bien positionné pour son raccordement au centre d'Uzès, constituant un potentiel coupe-feu pour son utilité dans un secteur très risqué en cas d'incendie, sans oublier bien sûr le côté financier et fiscal d'une telle réalisation, essentielle pour la commune.

Les différentes étapes d'une telle installation nécessitent un délai compris entre 4 et 5 ans d'instruction et de construction avant la mise en route définitive du projet et ce en toute concertation avec l'ensemble des administrés.



Le site de l'ancienne décharge sur la Serre d'Aureilhac

## Modification au conseil municipal

Lors de la réunion du conseil municipal du 16 Mars 2023, Gérard DAUTREPPE faisait part de la démission pour convenance personnelle, d'Isabelle WLODARCZYK, remplacée par Joël FOURY, ingénieur des mines, suivant sur la liste majoritaire élue lors des dernières élections. Ce changement a été validé et acté par la préfecture du Gard.





# ZOOM SUR LES FINANCES

## Présentation du 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances Henri Limousin

Le budget 2023 c'est :

- ➔ 1873 k€ de dépenses dont 819 k€ d'investissements
- ➔ 0% d'augmentation des taux des taxes directes locales

Le contexte est inédit compte tenu des incertitudes qui caractérisent la période que nous vivons tous. Le budget primitif voté maintient une stratégie financière fondée sur l'optimisation de l'autofinancement qui sera destiné au financement des investissements de notre commune. La difficulté réside dans l'incapacité à pouvoir mener une estimation sincère de certains postes importants notamment l'énergie et la restauration scolaire. Au fil des mois, lorsque nous aurons une information plus fiable, nous ajusterons si nécessaire les montants de certains postes.

### Dépenses de fonctionnement

Sans tenir compte du virement à la section investissement, votée lors de la clôture 2022, nous avons recherché une stagnation (baisse de 0.2% en réalité) de ces dépenses.

**Au niveau des dépenses à caractère général**, nous avons dû intégrer les différentes notes reçues en mairie, à savoir

- ▶ La note du traiteur qui prévoit une hausse de 12% du coût des repas de cantine.
- ▶ La note de ENEDIS qui nous informe d'une hausse de 15% des tarifs de l'électricité.
- ▶ La note de notre assureur qui annonce une hausse de 10% des tarifs en 2023

Sur plusieurs postes nous avons re-

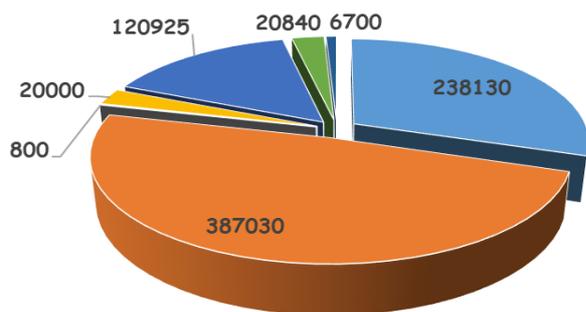
cherché une stabilité des dépenses et chaque fois que cela nous a semblé possible, de les réduire de 6% à 10% par rapport à 2022. Parmi les efforts les plus significatifs nous ambitionnons de réduire de 4000 euros la facture électrique, malgré les hausses de tarifs, d'économiser 3000 euros sur la facture d'eau (surtout visible en 2024 du fait du paiement décalé), de réduire de 1600 euros la note carburants suite achat véhicule électrique qui ne sera toutefois effectif que lors du second semestre (livraison de plus en plus différée des véhicules) tandis que sur le compte « fêtes et cérémonies » il n'y aura cette année qu'un seul repas des aînés, l'abandon du feu d'artifice, s'il n'est pas contraint par des mesures de sécurité, et la réduction du coût des repas offerts lors de la journée des associations ou du repas citoyen du 13 juillet.

Sur les deux prochains exercices nous avons établi un programme d'économies sur plusieurs autres lignes des dépenses à caractère général avec comme ligne de conduite une baisse du coût de 20k€.

**Au niveau des charges de personnel**, nous optons sur une évolution proche des 4% (sauf si obligation de révision du point d'indice des fonctionnaires).

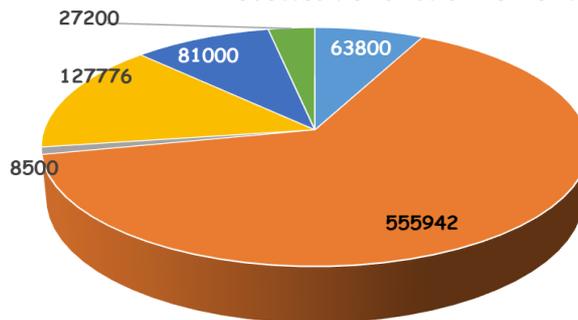
**Au niveau des autres charges de gestion courante**, nous sommes obligés d'intégrer la hausse du tarif du SDIS, (+6%) tandis que nous souhaitons présenter la même enveloppe des aides aux associations de la commune pour 2023, soit 10 000 euros.

Dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Dépenses imprévues
- Autres charges gestion courantes
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Recettes de fonctionnement



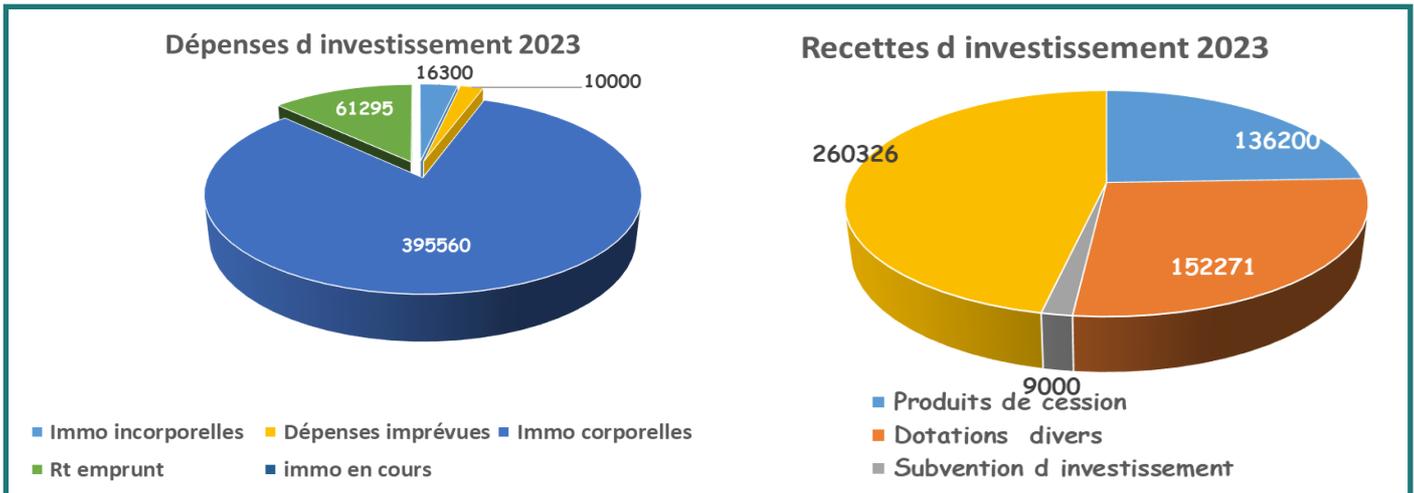
- Produits de services
- Impôt et taxes
- Atténuation de charges
- Dotations et participations
- Autres produits Gestion courantes
- Produits exceptionnels

## Les recettes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de la commune est en grande partie porté par la fiscalité des ménages. Ces recettes évoluent de deux façons, d'une part par la revalorisation des bases d'imposition qui nous sont imposées par l'État et deuxièmement par les taux d'imposition qui sont du ressort des Communes. La responsabilité des élus est importante face à cette situation car il faut être avant tout pragmatique et raisonnable. Tout

le monde est conscient de l'augmentation du coût de la vie et des difficultés de plus en plus importantes que certains habitants connaissent pour assumer les charges courantes. Notre choix a été de poursuivre les efforts de rigueur sur certains postes de fonctionnement, pour ne pas rajouter de nouvelles contraintes sur le pouvoir d'achat des habitants de la commune. Le conseil municipal a suivi cette proposition de maintenir en l'état les taux d'imposition qui resteront donc inchangés pour 2023. Les taxes vont cependant intégrer la

note du service public qui augmente les bases d'impositions foncières de plus de 7% en 2023. Plusieurs tarifs ont été revus comme les repas (suite augmentation de 12% du traiteur) dont une partie significative ne sera pas répercutée aux parents mais supportée par les finances municipales, le tarif de l'étude (inchangée depuis plusieurs années), la location de la salle polyvalente (surtout pour les gens extérieurs de la commune), les concessions cimetières, la location de l'espace public....



## Le budget investissement

s'équilibrera à 819 k€ dont 335 k€ de reste à réaliser 2022.

Nous avons la nécessité de relever le défi collectif de l'urgence climatique, et parmi les choix pour cette année nous avons privilégié l'achat d'un véhicule électrique 35 k€ (avant subvention), et des travaux de rénovation énergétique (mairie et salle polyvalente) 30 k€ avec subvention, travaux définis dans le cadre d'un plan plu-

riannuel d'investissement, pour profiter du fonds vert.

Dans le programme cette année, la réfection des chemins (50 k€), l'enfouissement des réseaux chemin MAZEL (15k€), réfection de la route impasse du Mas de REY avec élargissement de l'accès sur la RD à la demande du département, (50 k€), les travaux de rénovation des bâtiments et de réfection de la cour à l'école, et la mise en route de notre programme de réseau cyclable en collaboration avec la CCPU.

Enfin 2 chantiers importants, égale-

ment inscrits dans un plan pluriannuel et respectant le plus possible les nouvelles règles climatiques ; l'affectation sur le futur bâtiment du parc (80 k€) avant subvention. Et la construction du city stade 70 k€ (avant subventions).

En synthèse, bien que le budget d'investissement soit d'un montant moins important que l'année dernière (coût de la réfection de la RD 622), il porte une vraie ambition pour préparer notre commune aux enjeux de demain.

## Un budget pour l'avenir...

Ce budget démontre l'ambition forte, affichée sur l'investissement avec les priorités suivantes:

- ▶ Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux conformément aux engagements du maire et de la majorité municipale.
- ▶ Des dépenses d'investissement à hauteur de 818 k€
  - Attribuable au lancement de diverses opérations de rénovation énergétique de nos bâtiments publics,
  - Au démarrage d'opérations d'aménagement du Parc, au déclenchement des travaux liés au city stade.
  - A la rénovation de la voirie et de l'éclairage
- ▶ Un effort au profit de l'attractivité de la Ville
  - Mobilité douce mise en avant, recharge vélo électrique, rack place de la mairie, tracé pistes cyclables dévoilé.
- ▶ Un effort accru en faveur de la sécurité
  - Vidéoprotection étendue route de Blauzac

## Bilan financier 2022

Le conseil municipal a approuvé le 16 Mars dernier **les résultats financiers de 2022**, qui se soldent sur l'exercice par **un excédent de 269 361 euros**, soit avec le reste à réaliser, un bénéfice de 190 533 euros. Cette somme servira en 2023, pour autofinancer de nouveaux investissements.

Ce résultat a été rendu possible par une gestion rigoureuse sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement, où nous avons économisé au global 87 813.92€ par rapport aux estimations.

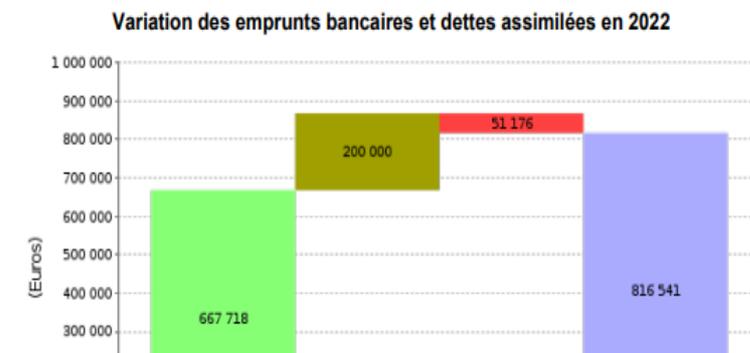
Au niveau **des recettes** quelques bonnes surprises sont venues améliorer nos prévisions et en synthèse on se retrouve avec des **recettes de fonctionnement** supérieures de 22 000 euros par rapport à notre budget.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Résultats reportés</b>	139964.23	0.00	0.00	153607.81	139964.23	153607.81
<b>Opérations de l'exercice</b>	558353.49	702503.08	724180.08	835748.48	1282533.57	1538251.56
<b>TOTAUX</b>	698317.72	702503.08	724180.08	989356.29	1422497.80	1691859.37
<b>Résultats de clôture</b>	<b>0.00</b>	<b>4185.36</b>	<b>0.00</b>	<b>265176.21</b>	<b>0.00</b>	<b>269361.57</b>
<b>RESULTAT CLOTURE</b>					<b>0.00</b>	<b>269361.57</b>
<b>Restes à réaliser</b>	335241.00	256412.80			335241.00	256412.80
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1033558.72	958915.88	724180.08	989356.29	1757738.80	1948272.17
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>74642.84</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>265176.21</b>	<b>0.00</b>	<b>190533.37</b>

Pour le budget assainissement, RAS puisque nous clôturons l'année avec un bénéfice de 108.04 €, ce qui confirme que notre tarif de l'eau assainie est adapté à notre budget actuel.

## Dettes de la commune

Le graphique ci-contre présente l'endettement de la commune, au cours de l'année 2022 avec en vert à fin 2021, un encours de 667 718 euros et en bleu la situation à fin 2022 de 816 541 euros. Entre ces deux résultats, on retrouve la souscription de l'emprunt de 200 000 euros pour la réalisation de la RD 622, emprunt programmé depuis le lancement de ce projet en 2019, et en rouge l'amortissement annuel de la dette pour 51 176 euros.



## LES ASSOCIATIONS

Cette année encore, un calendrier annuel des manifestations a été établi avec une synchronisation trouvée en début d'année entre les présidents d'associations. La saison est désormais déjà bien lancée et vous trouverez dans les pages suivantes le programme estival à venir. En 2023 nous avons maintenu à niveau l'enveloppe (10 000 euros) allouée aux associations même si les coûts de fonctionnement des installations sportives ou culturelles ont explosé depuis plusieurs mois. Le règlement pour l'attribution des subventions prend en compte différents critères comme le nombre d'adhérents du village, le budget, le montant des cotisations, l'intérêt pour la vie publique de la commune... **C'est notre choix pour conserver cette terre de traditions et nos forces vives de l'animation municipale.** Notre souhait de voir émerger un comité des fêtes est toujours en jachère, faute de volontaires (actuellement deux personnes sont inscrites). La porte de la mairie reste ouverte pour adhérer. Au niveau des travaux, la revalorisation du parc Charles de Gaulle profitera en grande partie aux associations qui trouveront dans cet équipement de quoi améliorer les organisations futures.



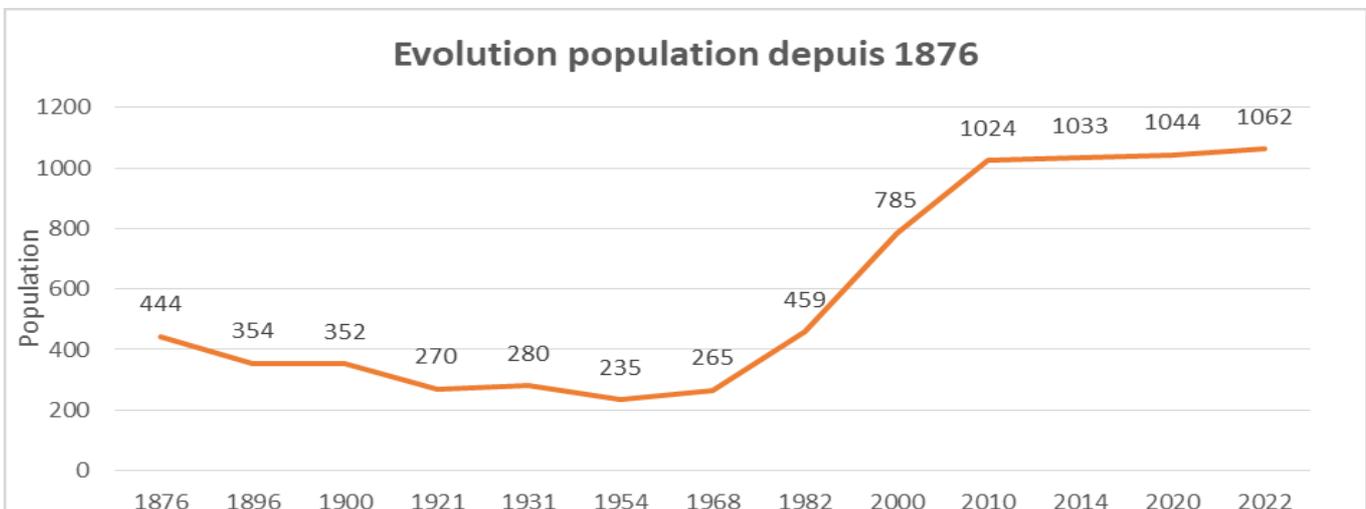
## POPULATION DU VILLAGE

Le recensement de la population de la commune s'est déroulé en janvier et février 2022. L'INSEE vient d'adresser les premières statistiques de ce relevé avec quelques commentaires.

**La population municipale** d'Arpaillargues et Aureilhac comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans un établissement pénitentiaire, les personnes sans-abris recensées sur le territoire et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile, recensées sur le territoire de la commune. **Pour le village 1044 personnes ont été ainsi recensées.**

La « **population compté à part** » comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune. Cela concerne particulièrement les personnes âgées de moins de 25 ans qui pour leurs études résident dans d'autres communes. Ou des personnes qui séjournent dans des établissements de moyen ou long séjour, type maison de retraite, foyers ou résidences sociales. **Pour le village 18 personnes ont été ainsi recensées.**

**La population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2023, est donc de 1062 personnes.**



## LE STATIONNEMENT À ARPAILLARGUES

La sécurité de la traversée du village reste un sujet important pour les élus et les rencontres avec les responsables départementaux sont toujours d'actualité pour faire avancer nos doléances et nos propositions. La traversée du village concerne en effet une route départementale, non gérée par la commune, ce qui nécessite l'aval de cette entité pour toutes les modifications envisagées.



Pour améliorer cette sécurité des travaux importants ont été réalisés depuis 2020 pour éviter le stationnement sauvage qui fait prendre des risques aux piétons et aux automobilistes.

Plus de 50 nouvelles places de parking ont été aménagées à moins de 100 mètres du centre du village avec le parking proche de l'école, le parking le long du cimetière et le parking à l'entrée du lotissement sur la RD 622. Avec le parking des muriers, la place de la liberté et le parking du stade ARPAILLARGUES est désormais doté de plus de 110 places gratuites de stationnement. Avec cette nouvelle disposition, fini le stationnement sauvage ou l'occupation illicite des arrêts minutes pour les commerces.

◀ *Nouveau parking proche de l'école*

# LAVOIR DU 19ÈME SIÈCLE

Annoncée dans le programme des élus majoritaires lors des dernières élections municipales, la rénovation du lavoir, objet du patrimoine communal, est désormais réalisée. L'occasion de faire un petit retour sur le passé de ce bâtiment.

## HISTORIQUE

À la fin du XVIIIème siècle, suite à de nombreuses épidémies de choléra, et avec la prise de conscience des principes élémentaires d'hygiène, par décret, l'Empereur Napoléon III, nommé la veille suite à un coup d'état, fait voter par l'assemblée législative, **le 3 décembre 1851**, un crédit de 600 000 francs, pour encourager les communes à aménager des lavoirs publics. C'est cette année-là, que par délibération, le conseil municipal d'AR-PAILLARGUES, fait construire, un peu à l'écart du village, un lavoir, en contrebas du chemin de Fonteze.

Son usage était gratuit, symbole de l'accès égalitaire à l'un des plus précieux biens naturels: l'eau. C'était un lieu de rencontre entre femmes, où l'on échangeait toutes les dernières nouvelles du village et où se bâtissaient certaines réputations. L'utilisation du lavoir a été progressivement abandonnée vers 1960, en raison de la généralisation de l'eau courante dans les foyers qui s'équipent de bac à laver en ciment et de lessiveuses galvanisées, puis par la suite de machine à laver.



**Edifié en 1851**, ce lavoir va subir plusieurs aménagements.

Ainsi en séance du **11 novembre 1860** à 9h00, le maire **M. CHALIER** et son conseil municipal votent à l'unanimité le règlement de 120 francs, imposé par le maçon en charge de la rénovation du lavoir, suite à l'état de dégradation constaté.

Mais c'est surtout le **4 septembre 1889**, à 7 heures du soir, lors d'un conseil municipal dirigé par le maire, **Arthur PRADIER**, que l'avenir de ce bâtiment va se jouer. Ce soir-là, en effet l'ordre du jour est en grande partie consacré à la couverture du lavoir public et à l'appropriation aux abords du dit lavoir, *« attendu que le bassin tel qu'il est ce jour-là est complètement à découvert, que les lavandières sont exposées au mauvais temps, il est donc d'une grande utilité publique de procéder le plus promptement possible à l'exécution du projet »*.

Le maire s'adresse en conséquence au préfet, pour proposer le dossier à M. Jean Baptiste LAURENT, architecte à NIMES, pour étude et pour dresser les plans et devis, mais également de veiller à l'exécution des travaux.

Le dossier s'élève à la somme de 4 427.03 francs. Le financement sera assuré par un emprunt de 4 000 francs au crédit foncier, aux conditions fixées par cette société, sur 30 ans.

Les travaux se dérouleront jusqu'au printemps **1890** après une nouvelle délibération du conseil municipal du **27 Avril** de cette année-là. En effet il est nécessaire d'élargir le chemin *« pour permettre aux charrettes qui vont porter la lessive, de tourner. Pour cela il est nécessaire de construire un mur au Nord du bâtiment de 1m50 de long et de construire 3 marches supplémentaires pour adoucir la rampe d'accès »*.

**Inauguration prévue  
le 22 juin 2023 à 19h**

*Deux bassins avec deux  
températures différentes*

## DESCRIPTION

Le bâtiment actuel est donc couvert en 1890, muré sur 3 côtés, avec une toiture à deux pans de tuiles mécaniques, portée par les murs et 4 piliers en pierre de taille de calcaire au Sud.

La charpente de bois, restaurée à plusieurs reprises depuis repose coté ouvert sur une sablière de bois.

Ce lavoir est alimenté par une source située à environ 1 km au nord-est du village, dont le débit varie en fonction des intempéries.

Elle arrive dans un réservoir vouté, accessible par une ouverture rectangulaire dans le mur Ouest.

Sur le mur Nord, 3 fenêtres et une petite baie voutée sur le mur ouest, assurent la ventilation du bâtiment.

17 marches, en pierre de taille, permettent d'accéder aux deux bassins de plan rectangulaire, de 9m de long.

Comme dans la majorité des lavoirs de l'époque, un bassin est utilisé pour le lavage, celui de droite car plus tempéré, le second plus proche de la source, donc plus frais, pour le rinçage, avec des tables en pierre calcaire.

Un trop-plein canalisé, avec martelières, plus très étanches, et un exécutoire en pierre, alimente un ruisseau à l'est du bâtiment.

**L'âge d'or de ce lavoir n'a duré qu'un peu plus d'un siècle et aujourd'hui ce lieu du patrimoine local est un objet de souvenirs, symbole du temps qui passe et d'une époque à jamais enfouie...avec une forte image nostalgique.**

## Racontez-nous le lavoir

Nous avons demandé, d'une façon anonyme, à quelques habitants d'Arpaillargues et Aureilhac, en un mot, quel était leur souvenir de jeunesse à propos du lavoir.

*« Pour moi le premier souvenir qui me revient c'est la pancarte positionnée à l'entrée de ce lavoir avec ce message inscrit : défense de laver les herbes dans le lavoir. Ces herbes utilisées pour préparer la caillette étaient en effet cultivées souvent dans le secteur et il était pratique de les laver ici avant de les cuisiner, ce qui n'était pas apprécié par les habituées du bâtiment ».*

*« Mon souvenir principal était que le lavoir nous servait de piscine municipale. Dès que nous entendions une brouette s'approcher, nous sortions du bain et partions en courant pour éviter de se faire enguirlander ».*

*« Le lavoir, c'était un lieu où on allait voir les troupeaux de moutons qui venaient boire dans le trop plein situé à l'est ».*

*« Il y avait deux bassins à Arpaillargues avec celui du pré des Mières, plus tranquille, et celui de Fonteze plus tempéré. Nous avons ainsi le choix pour la baignade. A Fonteze je me souviens bien que le bassin proche de la source était plutôt froid »*

*« On me parlait souvent de ce quartier du lavoir comme le plus ancien du village, avec des traces de la civilisation de Fontbousse qui assurait l'extraction du silex plus de 2000 ans avant notre ère. »*

*« Il n'était pas facile de remonter du lavoir. La pente était raide et le linge mouillé, lourd, et quelques fois des hommes venaient nous aider lorsque la lessive était terminée ».*

*« Le bassin près de la source servait pour rincer le linge, le second plus pour le lavage proprement dit, leur température était très différente ».*

*« Pour aller au lavoir on prenait le chemin en terre de Fonteze, il n'y avait pas de maison à cette époque sur ce chemin qui servait également pour aller jusqu'à la décharge située à 100 mètres au-dessus du lavoir ».*



# LA VILLE ÉVOLUE

## LA NOUVELLE PLACE DE LA MAIRIE

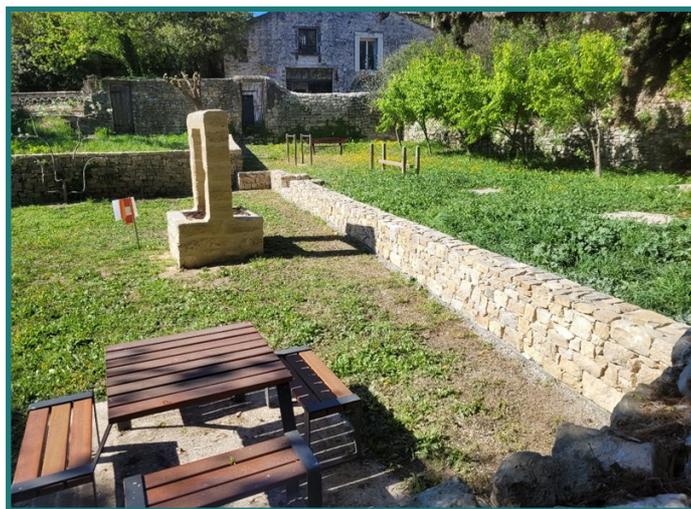
Les travaux de la place de la mairie se sont terminés comme prévu, en début d'année 2023. Le nouveau revêtement et l'accès PMR sont à présents beaucoup plus modernes et répondent aux normes de sécurité demandées. La pose d'un rack à vélo ainsi qu'une borne pour recharge des vélos électriques, est également réalisée. Le déplacement de la statue du vieux barbu, en place depuis avril 1992, a été nécessaire pour des raisons d'accès à la salle annexe de la mairie et également pour faciliter l'utilisation de la place de stationnement réservée aux handicapés. Ce déplacement a fait l'objet de plusieurs réflexions parmi les élus mais également parmi les habitués du quartier. La conclusion n'était pas simple à établir entre ceux qui souhaitaient la disparition pure et simple de la statue et ceux qui prônaient la remise en état de la fontaine qui l'alimentait, fontaine qui

ne coulait plus depuis plusieurs mois. Une première étude a été réalisée pour rechercher l'ancien puits de la commune, situé près de la statue. Après plusieurs sondages, ce puits désormais à sec, devenait inutilisable avec les dégâts occasionnés par les racines des platanes de la place. Une demande de remise en état a été effectuée mais rapidement ce projet a été abandonné devant le montant du devis délivré, sans avoir l'assurance de retrouver la nappe phréatique. C'est ainsi qu'en reprenant le plan initial des travaux demandés en 1992 par Jean Claude BOISSON, maire, nous avons retenu l'emplacement premier défini par l'architecte de l'époque. Le sculpteur François BAUDRY d'AUBUS-SARGUES a utilisé la pierre de Chauvigny, résistante au gel pour la réalisation. L'occasion de donner une seconde vie au vieux barbu.



## RÉFECTION DU PETIT JARDIN

Installation de tables et bancs de pique-nique, rénovation du puits, plantations nouvelles et mur en pierre d'Arpailargues remontés.



## PASSAGE SOUS LES 6 PONTS

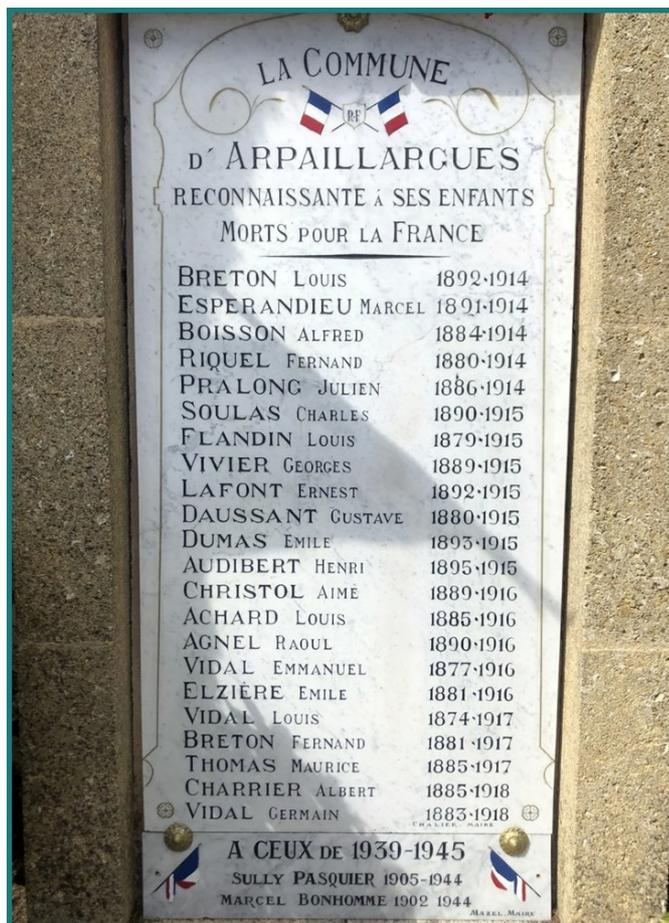
Annoncée lors de la campagne électorale, la liaison pédestre entre le quartier du Moulin et le centre du village est désormais réalisée avec un cheminement sécurisé depuis le musée jusqu'aux commerces.

Des travaux d'aménagement sont encore en projet en attendant la construction de la liaison UZES – ARPAILLARGUES en vélo pour 2024.



## RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS

Comme le maire s'y était engagé, à l'issue de la cérémonie du 11 novembre dernier, le monument aux morts a été rafraîchi grâce à M PARIS des Pompes funèbres BANCEL. Cet édifice, érigé pour commémorer et honorer les soldats de la commune, tués ou disparus pendant les périodes de guerre est positionné sur la partie haute du cimetière.

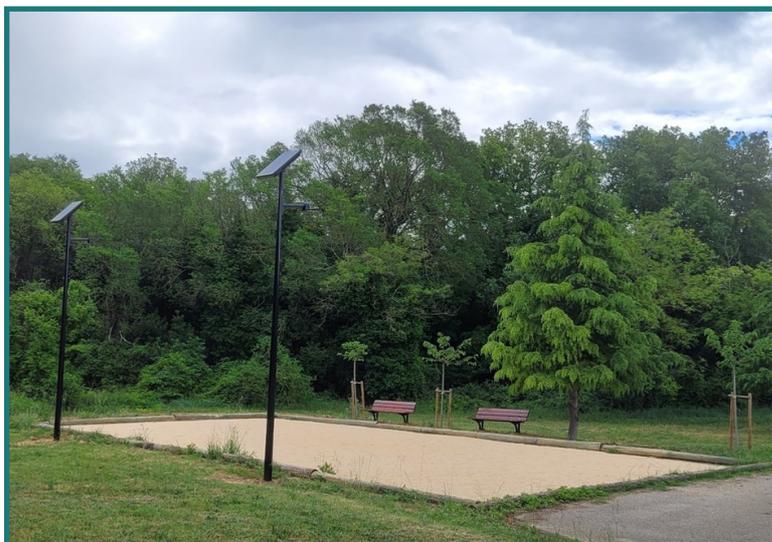


## LE BOULODROME À L'OMBRE ET ÉCLAIRÉ

Après une année de fonctionnement, le nouveau boulodrome situé dans le complexe sportif, chemin de Mazel, a subi quelques améliorations en ce début d'année.

Pour répondre à la demande des habitués du tir et de boule au but, l'aire de jeu est désormais éclairée avec deux projecteurs solaires\* et des bancs permettent de suivre les parties à l'ombre des 3 muriers platanes, plantés le long du terrain. Bonnes parties à tous.

\* : les boulistes attentifs auront remarqué l'orientation pour le moins originale des panneaux solaires, qui pointent plein Nord. Il a été demandé à l'installateur de corriger le problème.

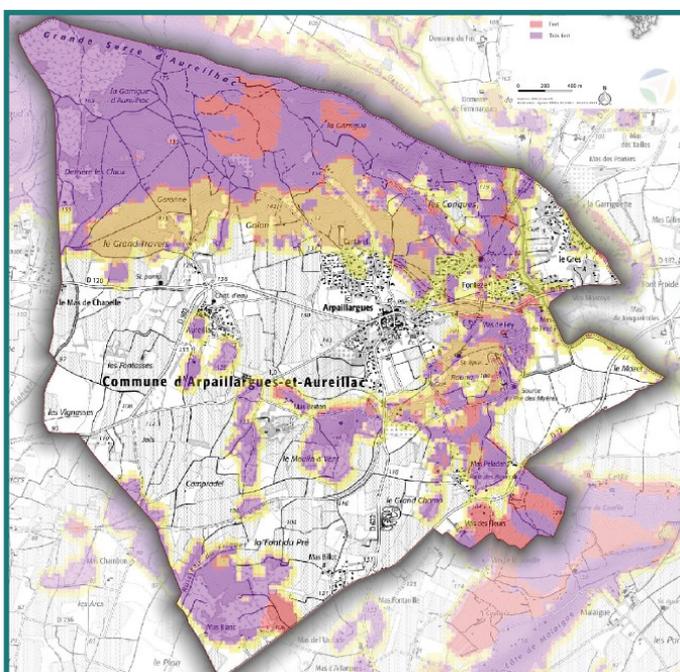


# INFORMATIONS

## « DÉBROUSSAILLER C'EST MAINTENANT, CET ÉTÉ IL SERA TROP TARD »

L'évolution du territoire depuis 1950 se conclue par une progression de 50% de garrigue ou forêt au détriment des zones agricoles qui disparaissent peu à peu. Cela a des conséquences notoires avec les retombées en termes de risques de cette transformation.

Sur la commune, en 2022, on a dénombré plusieurs dépôts de feu (certains aux abords de constructions illicites) dont un a marqué les esprits, les 7Ha détruits dans la zone de l'USCLADE à ARPAILLARGUES, l'un des premiers incendies de l'été, dans le Gard. La prévention est l'affaire de tous avec plusieurs obligations explicitées dans l'arrêté ministériel de janvier 2023. Différentes règles de bons sens doivent s'appliquer dont la nécessité de créer une discontinuité entre le sol et les arbres, et éliminer la végétation basse.



Si la forêt est très présente dans le secteur elle est également très vulnérable aux incendies, mais les zones urbanisées le sont tout autant. Ainsi toujours en 2022, sur 1743 feux de végétaux dans le département, 114 ont touché la forêt détruisant 2037 Ha et nécessitant 125 619 heures/hommes d'intervention.

Le seul moyen de se protéger c'est de débroussailler 50 m autour de chaque infrastructure ou habitation, au contact de la forêt, et il faut déjà anticiper ce qui risque d'arriver cet été 2023 avec le déficit actuel d'eau de pluie, tout en rappelant qu'il est interdit de brûler les déchets verts (sauf sous certaines conditions bien précises).

Les responsabilités de débroussaillage, les périmètres concernés, les accès légaux pour les interventions des pompiers, les captures d'eau, le contrôle et la répression, et... sont des sujets abordés lors de la réunion publique par le lieutenant-colonel, Éric GRIBOUD-RIBAUD du SDIS 30 et par Paul PRIVAT, de l'Office National des forêts.

En conclusion, c'est la ceinture de sécurité de chaque habitation qu'il faut entretenir pour s'assurer une protection pour vous et pour tout votre environnement. et c'est maintenant car cet été il sera trop tard pour agir.



## Propriétaires : mise en place d'une nouvelle obligation déclarative

Une nouvelle déclaration est à remplir pour tous les propriétaires avant le 30 juin 2023. La Direction générale des finances publiques alerte tous ceux qui doivent se plier à cette nouvelle obligation.

Vous le savez peut-être, les propriétaires français doivent remplir une nouvelle déclaration d'ici le 30 juin. Car si la taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales, pour l'ensemble des ménages, les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Dans un mail envoyé le 7 mars, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) a expliqué que cette nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, à effectuer depuis l'onglet « Mes biens immobiliers » de son espace personnel sur le site des impôts, doit « permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent. »

**Vous êtes propriétaire d'une résidence principale ?  
D'une résidence secondaire ?  
D'un bien locatif ?**

Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés via **Gérer mes biens immobiliers** sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)\*

## EAU : ALERTE RENFORCÉE

Après une année 2022 et un été particulièrement sec et chaud, une prise de conscience s'est opérée à tous les niveaux de l'urgence de l'action, partagée par l'ensemble des acteurs du secteur.

L'eau est désormais au cœur des enjeux avec une adaptation nécessaire aux changements climatiques ainsi qu'une modification dans la relation avec les habitants de la commune, obligés de modifier leur comportement vis à vis de cette richesse. **Sur ARPAILLARGUES et AUREILHAC, la moyenne de consommation d'un foyer de 4 personnes est de 329 litres d'eau par jour, soit 120 m3 par an.**

Face aux prévisions climatiques actuelles, **Madame la préfète** a réuni le comité de la ressource en eau, le 20 avril dernier, afin de faire un point sur la situation hydrologique du département. Le premier trimestre a vu des précipitations largement en dessous de la normale, les semaines d'avril s'inscrivent dans cette même trajectoire déficitaire. Les nappes sont à des niveaux relativement bas pour la saison et les débits des cours d'eau, en l'absence de pluies, restent très faibles sur la plupart des bassins du département, alors que la campagne d'irrigation des cultures a débuté depuis début avril.

Compte tenu de l'ensemble des données recueillies, Mme la préfète du Gard a donc décidé, de :

- de placer la zone Cèze aval en "CRISE" ;
- **de placer les zones Cèze amont, Hérault, Gardons amont, Gardon aval et Vidourle en "ALERTE RENFORCÉE"** ;
- de maintenir le reste du département en "VIGILANCE".

Cette situation est très préoccupante, notamment pour l'alimentation en eau potable de certaines communes et pour l'agriculture, en pleine période de semis. Elle nécessite aussi une vigilance supplémentaire vis-à-vis du risque feux de forêt, notamment en cas de reprise de vent fort.

**Rappel des mesures pour la commune d'ARPAILLARGUES et AUREILHAC**, placée désormais en situation d'alerte renforcée, quel que soit la source de prélèvement, robinet, forage, puits, prélèvements sur cours d'eau et...à l'exception des récupérateurs d'eau.

Le remplissage des piscines privées\*, le lavage des voitures et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert sont interdits. De plus, des restrictions d'horaires pour l'arrosage sont mises en place. Sont interdits l'irrigation agricole et des jardins potagers entre 8h00 et 20h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau type goutte-à-goutte) et une nuit sur deux si l'eau est prélevée dans un cours d'eau ou dans sa nappe d'accompagnement. Pour l'arrosage domestique (pelouses, jardins d'agrément), des terrains de golf et des espaces sportifs (stades), l'interdiction s'étend entre 8h00 et 20h00.

\*sauf pour le premier remplissage des piscines nouvellement construites, la mise à niveau est également acceptée pour l'instant.

Le passage au niveau d'alerte le plus élevé, communes en situation de crise, entrainerait les mesures supplémentaires suivantes pour la commune ; seuls sont autorisés l'abreuvement des animaux et les usages prioritaires de l'eau, concourants à l'alimentation en eau potable des populations, à la survie des espèces aquatiques, à la sécurité civile, et à la salubrité publique.

Selon l'évolution de la situation, Mme la Préfète du Gard pourra être amenée à étendre les mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau.

**[Vous pouvez consulter ses informations sur le site :](https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic)**

**<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic>**

**Une déclaration pour chacun de vos locaux :** Si vous vous êtes déjà rendu dans votre espace personnel, vous avez vu que plusieurs déclarations étaient demandées pour un même bien. En effet, vous devez la remplir « pour chacun de vos locaux (parking, caves...) ». Il faut ensuite déclarer à quel titre vous occupez le bien et, « quand vous ne les occupez pas vous-même, donner l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier). » Pour rappel, dans le cas où le logement est sur une plateforme comme Airbnb, et **loué seulement quelques semaines par an**, vous pouvez le déclarer sur votre espace personnel. La DGFIP explique que « la location saisonnière est proposée dans le parcours « loué ». Seule la date de début de location saisonnière est demandée et l'identification des différents locataires n'est pas requise. » La DGFIP explique que « pour faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont pré-remplies. » Toutefois, certains contribuables ont alerté sur des erreurs dans les informations pré-remplies. Dans ce cas, des modifications peuvent être faites.

**Attention aux amendes :** Si vous ne parvenez pas à les faire en ligne, vous devez **envoyer une réclamation à votre service des impôts** via votre messagerie sécurisée en signalant l'erreur constatée. « En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ou de problème d'accès à nos services en ligne, **vous pouvez appeler le 0 809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre-service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé », assure la DGFIP.

**Vous avez jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens. « En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, **une amende d'un montant forfaitaire de 150 euros par local** pourra être appliquée », déclare Bercy, tout en assurant qu'il y « aura des relances dans un premier temps et une certaine bienveillance. »

# INFORMATIONS

## LA COLLECTE DES EMBALLAGES CHANGE

Les habitants de la commune ont été informés en Avril par une communication du SICTOMU, reçue dans leur boîte aux lettres sur le tri et la collecte à domicile. Sans entrer dans le détail de la **réunion publique** organisée dans la salle polyvalente, il faut simplement rappeler que le coût inflationniste du traitement des déchets va se poursuivre, et que le coût du Reste (poubelles marrons) est actuellement de 300 euros la tonne. L'enjeu, c'est ce Reste, enfoui par la suite, qu'il faut impérativement arriver à faire baisser en quantité donc en tonnage.

Depuis plus de 10 ans maintenant, les colonnes de tri (jaune) réservées aux emballages, ont permis d'améliorer ce tri sélectif, avec cependant des marges de progrès significatives à attendre car à fin 2022, le constat est que 30% (finalement non recyclables) du tri des containers jaunes ne sont pas conformes et nécessitent un enfouissement avec le fameux coût de 300 euros la tonne. Erreur et surtout incivilité sont les causes de ce résultat. Plusieurs tests et expériences menées dans différents villes ou villages vont dans le sens de l'amélioration lorsque ce tri est réalisé directement en porte à porte par les usagers eux-mêmes. Les sacs jaunes non conformes ne seront pas collectés, une sensibilisation explicative sera adressée à leurs propriétaires par le SICTOMU.

**Avant 2025, la baisse attendue est de 50% en améliorant ce tri de recyclage.**

**235 Kg de déchets c'est la moyenne actuelle du Reste par an et par habitant.** Un simple tri sélectif de qualité devrait éviter 145 kg de cette moyenne. Le compost ou bio déchet reste le tri le plus important (80 kg) à réaliser, chez soi ou dans les composteurs collectifs mis en place, devant le tri des emballages qui par simple réflexe, permettra d'améliorer le résultat d'ensemble.

Après plusieurs modifications dans leur traitement, la presque totalité des emballages peut être mise dans les sacs jaunes. Tous les résidents (sauf ceux qui bénéficient des colonnes enterrées) peuvent retirer ces sacs en mairie (1 rouleau de 25 sacs par habitants et par an, mais plus si nécessaire).

Concrètement pour les habitants **d'ARPAILLARGUES et AUREILHAC**, l'opération ramassage sacs jaunes a débuté le 3 Mai et prochainement les colonnes de tri sélectif seront retirées, sauf celles concernant la collecte du verre et de papier qui seront simplement déplacées.

**Le ramassage du Reste et des sacs jaunes se concentrera sur un seul jour de collecte, le mercredi matin**, les sacs devront être disposés par les habitants le mardi soir devant les habitations.

### Une seule collecte cet été

L'ajustement du service en période estivale, du fait d'une forte saisonnalité, avait justifié la mise en place d'une double collecte durant les 8 semaines de juillet /août. - Pour autant, l'utilisation de la double collecte par les usagers est aujourd'hui très peu utilisée. La plupart des administrés sortant leur poubelle, y compris en période estivale, moins d'une fois par semaine ce qui tend à remettre en question ce dispositif coûteux. D'autant que le développement de la collecte sélective en porte à porte et la généralisation du compostage tend à réduire les tonnages collectés.

Il n'y aura désormais plus qu'une seule tournée de ramassage par semaine dans toute l'UZEGE.



**À PARTIR DU 3 MAI 2023  
LA COLLECTE DE VOS EMBALLAGES  
CHANGE !**

**Tri et collecte à domicile  
c'est plus pratique !**

Déposez vos sacs jaunes correctement fermés devant votre domicile

**le mardi soir**

Ils seront collectés le même jour que vos ordures ménagères avec un véhicule spécifique.

Distribution des sacs jaunes en mairie à partir du 20 avril aux horaires d'ouverture habituels

### Premier jour du ramassage porte à porte des emballages

Plusieurs sacs ont été refusés le premier jour : Présence d'une essoreuse à salade dans un sac, de produits piscine dans un autre, du verre ainsi que du pop-corn dans un troisième sac, et... Les sacs jaunes non conformes ne seront pas collectés, une sensibilisation explicative sera adressée à leurs propriétaires par le SICTOMU.

### Ramassage des encombrants : Premières statistiques

Depuis plusieurs mois un nouveau service d'enlèvement des objets encombrants est mis à la disposition des habitants de la commune. Pour toute l'année 2022, les statistiques pour la commune **sont de 8 enlèvements**, soit 12 objets. Rappel des objets acceptés, le gros électroménager et le mobilier gros volume, avec une limite de 3 objets par personne.



Le maire et le président du SICTOMU lors de la réunion publique

## EN BALADE

Les chemins de balade ou de randonnées sont très nombreux autour de la commune et plusieurs circuits sont proposés sur le site municipal.

Les marcheurs ou randonneurs sont nombreux au sein même de la commune et sur ces chemins, dans plusieurs points, se trouvent des panneaux directionnels qui méritent des explications. Sur le haut du panneau se trouve une bague verte qui indique le point précis de son emplacement, avec l'altitude du lieu. Plusieurs indications directionnelles sont fournies sur les parties jaunes avec la distance à parcourir pour atteindre les lieux mentionnés ainsi que le nom du prochain croisement. Sur les indications fond vert, on trouve les particularités ou éléments remarquables du lieu, avec la distance à parcourir.

Des circuits pour tous les niveaux sont ainsi recensés sur l'ensemble du territoire communal.



## Les écoliers et l'Olivier

L'école Française DOLTO s'est déplacée pour la seconde fois au domaine Catresse. Après la cueillette des olives à l'automne, cette seconde visite concernait la greffe des oliviers.

82 élèves auxquels s'étaient jointe une vingtaine d'habitants de la commune ont été initiés aux différentes étapes de la greffe mais aussi de la plantation des oliviers. Les écoliers ont ainsi pu suivre tout le cheminement avec en prime la remise d'un savon ou d'une bouteille d'huile d'olive en conclusion de cette journée.

La confrérie des chevaliers de l'Olivier du Languedoc Roussillon Occitanie, organise son 12ème grand chapitre le jeudi 7 septembre prochain, à la manade Aniel Mas les Hourtès au Caylar (30740). Cette journée qui débutera à 9h30 sera l'occasion de voir à l'œuvre les gardians qui présenteront la mande, le cheval de Camargue, le tri du bétail puis dans les arènes les différentes animations et démonstrations de courses camarguaises.

Avant le repas à base de taureau, aura lieu le grand chapitre et les intronisations. Animation gitane.

Inscriptions à cette journée avant le 28 Août accompagnées du montant de l'inscription de 55 € auprès de Michel NICOLAS au 06 79 10 18 69.



# LA BIBLIOTHÈQUE POÈTE ALFRED MERIC, 1 AN APRÈS

La bibliothèque Poète Alfred MERIC vient de fêter sa première année d'existence dans les nouveaux locaux de la salle polyvalente. En termes de fréquentation, les permanences (mardi de 10h à 12h, mercredi de 15h à 17h et vendredi 16h à 18h) sont de plus en plus animées avec, chaque mardi matin, en complément, une animation informatique ouverte à tous.

A fin avril 2023, 1046 livres ont été prêtés lors des 4 premiers mois de l'année, avec un nombre d'abonnés du village dans le réseau des bibliothèques du pays d'UZES qui à fin 2022, se montait à 93 abonnés actifs. Les statistiques détaillées confirment également la présence très soutenue des adultes et la progression de la fréquentation des enfants de la commune mais, malgré un éventail de nouveautés, de la faible adhésion des jeunes ou adolescents.

Quelques rappels :

2018 : 1916 nombre de prêts / 72 Abonnés actifs  
2019 : 2959 nombre de prêts / 71 Abonnés actifs  
2020 : 1784 nombre de prêts / 74 Abonnés actifs  
2021 : 2217 nombre de prêts / 64 Abonnés actifs  
2022 : 2319 nombre de prêts / 93 Abonnés actifs  
2023\* : 1046 nombre de prêts (\*statistiques à fin avril)

En ce début d'année 2023, l'équipe de bénévoles qui assure l'animation avec enthousiasme de la bibliothèque vient de mettre en ligne plusieurs nouveautés, dont quelques couvertures des rayons adultes, sont présentées en page suivante. Innovation cette année avec l'installation d'un lieu de lecture dans le jardin de la salle polyvalente, à l'ombre des arbres.

## Michel BUSSI Trois vies par semaine

Habiter trois villes différentes ? Posséder trois identités reconnues ? Aimer trois femmes intensément ? Avoir trois vies par semaine. Pour tirer les fils de ce nouveau suspense qui mêle les thèmes de l'exil, la vengeance, la multiplicité d'une vie... l'unique Michel Bussi. Mystère autour du cadavre d'un homme nommé Renaud Duval, retrouvé près du belvédère des Quatre Fils Aymon, au cœur des Ardennes. Accident, suicide, assassinat... ? Stupéfaction de la capitaine Katel Marelle quand elle découvre que Renaud Duval s'appellerait également Hans Bernard et Pierre Rousseau. Trois hommes nés le même jour, dans trois villes différentes. Avec trois vies bien cloisonnées. Est-ce seulement possible ?

En parallèle de l'enquête menée par la capitaine, trois femmes qui ne se connaissent pas, Agnès, puis Vicky et Éléa, vont tenter de cerner le parcours de l'homme qu'elles ont aimé, un homme qui enterre avec lui ses ombres et ses secrets. Mais pour Vicky et Éléa, il y a des signes (une carte du Japon pour l'une, un jeu de piste pour l'autre) et la profonde intuition que, non, leur compagnon ne peut pas être mort malgré tout ce qui prouve le contraire. Elles ne renonceront pas à leur quête de vérité même si elles sont en danger. Même si deux hommes à la figure brûlée les suivent à la trace. Même s'ils sont prêts à tout et traquent tout ce qui a un lien avec Renaud Duval. Et avec une certaine Milana



## Pierre LEMAITRE le silence et la colère

Après l'immense succès du Grand Monde

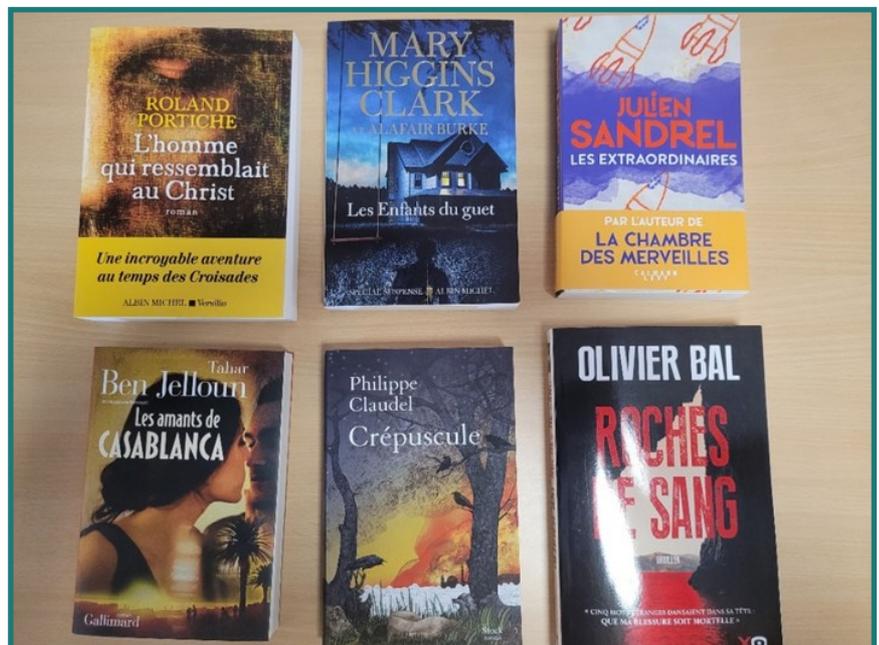
Un ogre de béton, une vilaine chute dans l'escalier, le Salon des arts ménagers, une grosse problème, la miraculée du Charleville-Paris, la propriété des Françaises, « Savons du Levant, Savons des Gagnants », les lapins du laboratoire Delaveau, vingt mille francs de la main à la main, une affaire judiciaire relancée, la mort d'un village, le mystérieux professeur Keller, un boxeur amoureux, les nécessités du progrès, le chat Joseph, l'inexorable montée des eaux, une vendeuse aux yeux gris, la confession de l'ingénieur Destouches, un accident de voiture. Et trois histoires d'amour. Un roman virtuose de Pierre Lemaître Les romans de Pierre Lemaître ont été récompensés par de nombreux prix littéraires nationaux et internationaux. Après une remarquable fresque de l'entre-deux-guerres, il nous propose aujourd'hui une plongée mouvementée et jubilatoire dans les Trente Glorieuses.

## Tahar BEN JELLOUN les amants de Casablanca

A Casablanca, Nabile et Lamia forment un couple solide depuis plus de dix ans. Ils se sont connus à Paris, ont fait construire une maison et ont trois enfants. Jusqu'au jour où elle s'éprend de Daniel, un sulfureux collectionneur de femmes. 6 mois plus tard elle demande le divorce. Alternant les points de vue des deux protagonistes, ce roman explore la puissance du premier amour, les impasses du mariage et les ambivalences du désir.

## Bernard MINIER un œil dans la nuit

Dans les montagnes, retiré du monde, un réalisateur de films d'horreur, Morbus Delacroix. Culte, misanthrope, fou. Parmi ses fans, une étudiante en cinéma. Fascinée, intrépide, inconsciente. À Toulouse, un as des effets spéciaux est retrouvé mort, ligoté sur un lit d'hôpital. Et si ce meurtre trouvait sa source dans un film maudit ? Pour le commandant Martin Servaz, peut-être la plus grande énigme de sa carrière... Cet œil dans la nuit n'a pas fini de vous fixer.....



# ÇA C'EST PASSÉ



## RETOUR SUR LES VŒUX MUNICIPAUX

Reportée depuis 2 ans en raison de la crise sanitaire, la première cérémonie des vœux municipaux de Gérard DAUTREPPE et de son équipe a rencontré un succès retentissant, avec près de 180 personnes ayant répondu à l'invitation des élus.



## 2ÈME ÉDITION FÊTE FORAINE

Très belle ambiance pour cette seconde édition de la fête foraine. Une nouvelle fois malgré un temps incertain et parfois frais en soirée, l'accès aux manèges a été un succès, confirmé par les des plus jeunes, tandis que les parents appréciaient les divers autres stands. Au final, ce week-end a été une réussite, sur la place de la liberté et autour de la salle polyvalente, témoignant de la valeur des moments de bonheur partagés en famille.

## COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La cérémonie de commémoration du 8 Mai 1945 s'est déroulée en présence d'une vingtaine d'habitants du fait de l'absence des écoliers en raison de la période des vacances scolaires. En présence des adjoints Henri LIMOUSIN et Danièle LEMAHIEU, des élus Lucrece BARTHELEMY et Frédéric CHARRIERE, le maire Gérard DAUTREPPE a donné lecture du message du ministre des armées, Sébastien LECORNU et celui de la secrétaire d'Etat des anciens combattants Patricia MIRALLES. Cette lecture retraçait les 15 jours qui ont précédé la signature de l'acte de la capitulation militaire des nazis, le 8 Mai 1945 à 23h01 et concluait en mémoire des habitants de la commune, morts pour la France :

**"Souvenons-nous enfin du sang versé : il fut le prix de notre liberté. Mourir pour que d'autres puissent vivre libres : c'était le prix exorbitant dont plus de 10 millions de soldats alliés se sont acquittés. Un prix qui, hier comme aujourd'hui, augmente à chaque renoncement, à chaque fois que nous oublions notre passé".**



# INFOS CULTURE

## JEUNESSE : DONNER LES MOYENS DE S'ÉPANOUIR

Les rapports avec la jeunesse sont toujours délicats en termes d'activité et de suivis même si nous avons enregistré plusieurs signes encourageants au fil des mois.

En collaboration avec la CCPU nous avons pu inscrire au début du printemps des jeunes de la commune pour suivre et obtenir le BAFA, tandis qu'actuellement les inscriptions à des camps d'été en Ardèche, font l'objet de plusieurs demandes en mairie.

Enfin nous ambitionnons d'organiser un concert pour la jeunesse avant la fin de l'année scolaire. A suivre, sans oublier la possibilité de pousser la porte de la bibliothèque municipale .... Et le lancement dès que possible de la construction du city stade qui sera dédié à l'école et à l'ensemble de la population.



## CONCERT AU TEMPLE

Le temple accueillera le 4 août à 20h30 « Alter Classic », dans le cadre de leur festival estival (2 autres concerts seront proposés à Belvezet).

Quatre musiciens : Mireille Kovac-Violon, Bénédicte Legrand, Isis Larrère-Piano et Julien Poli-Violon.

Un programme sous le thème « **Danses d'Espagne et de bohème** » avec des morceaux de Anton Dvorak, Arcangelo Corelli et Georg Friedrich Haende l'arr. Johan Halvorsen)

Prix d'entrée : 15 euros



La 3ème édition aura lieu le dimanche 10 septembre de 10h à 18h. L'exposition d'Art se déroulera comme les années précédentes, en collaboration avec Mr Savry, dans le parc du château et ses alentours.

Ce sera l'occasion pour les artistes d'Arpaillargues et de la région de présenter leur travail. Les artistes qui œuvrent dans le domaine de la peinture, la photographie, le dessin, la céramique, la sculpture et le design, sont invités à s'inscrire auprès de la mairie jusqu'au 1er septembre (contact@arpaillargues-aureilhac.fr)

N'hésitez donc pas à en parler autour de vous.

Un apéro-musical sera offert par la municipalité à 11h30 sur la Place de l'Oume, musique qui animera également une partie de la journée. Il y aura possibilité de se restaurer à la « Plage aux herbes » (le restaurant d'été du

château) qui proposera pour l'occasion un plat unique sur place ou à emporter tout comme le « Café de l'Univers » qui proposera ce jour-là une rouille sétoise.

L'après-midi sera rythmée par :

- Un atelier dessin/portrait animé par Sophie Blondelle.
- Un atelier peinture animé par Ellena Gillet

- La projection au temple, d'un court-métrage d'animation (primé dans plusieurs festivals Internationaux) sur le thème de l'environnement et le bien-être animal, qui sera présenté par une des autrices, Clara Mesplé.

-Ainsi que des potiers et autres artistes qui présenteront leur savoir-faire.

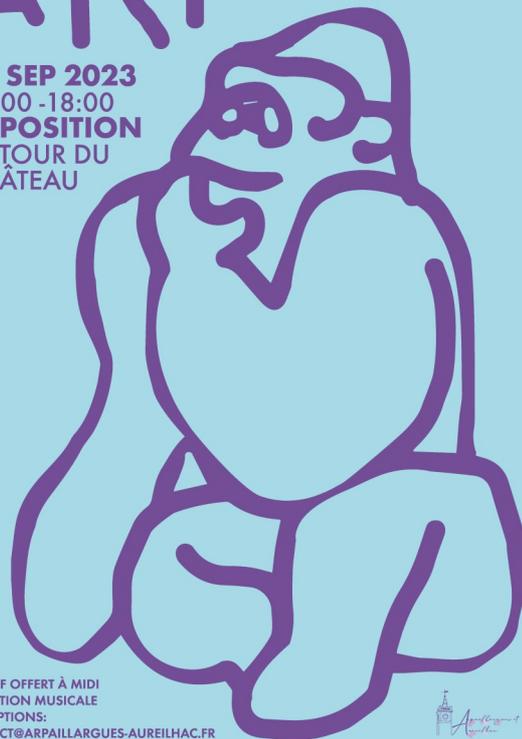
Dès à présent les organisateurs remercient Nicole Van Galen pour cette belle proposition d'affiche.

Au plaisir de vous retrouver le 10 septembre !

## ART PAILLARGUES

3<sup>e</sup> RENDEZ-VOUS

10 SEP 2023  
10:00 - 18:00  
EXPOSITION  
AUTOUR DU  
CHÂTEAU



APERITIF OFFERT À MIDI  
ANIMATION MUSICALE  
INSCRIPTIONS:  
CONTACT@ARPAILLARGUES-AUREILHAC.FR



# Programme estival des festivités

- Du 19 Mai au 2 Juin 2023 : Expo Colette LEVIE au temple
- 31 Mai 2023 : la LUDOTHEQUE s'installe dans le parc municipal à 15h
- Du 5 au 16 juin 2023 : au temple exposition « de cabanes en capitelles »
- 11 Juin 2023 : Menu marseillais, Les Capitelles, salle polyvalente 12h15, inscriptions avant le 5 juin 06.87.24.52.95
- 22 Juin 2023 : Inauguration du lavoir à 19h
- 30 Juin 2023 : fête de l'école Françoise Dolto
- 5 juillet 2023 : soirée Autres rivages au Parc 21h
- 13 juillet 2023 : Repas villageois
- 25 juillet 2023 : Place de la liberté, marché nocturne
- 4 Août 2023 : Concert ALTER CLASSIC à 20h30, au temple
- 13 Août 2023 : Concert Trio Pop Corn dans le parc municipal 21h
- 3 Septembre 2023 : journée des associations
- 7 septembre 2023 : Grand chapitre confrérie des chevaliers de l'olivier à la manade Agnel
- 9 Septembre 2023 : Ballade littéraire à 15h dans les rues du village
- 10 Septembre 2023 : 3ème édition ART PAILLARGUES

